

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

Compte rendu de la réunion du 10 mars 2022

Présents : Bernard ALBAN, Philippe NAEGELLEN, Romain JARJAVAL,
Franck DAGOGNET, Raul GUTIERREZ

Excusés : Hamid TOUZANI

Clubs de District en infraction au statut de l'arbitrage au mois de Septembre 2021

A : Arbitre AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2022 JA : Jeune Arbitre

Niveau	Club	Obligation	Actuel	Manque
D1	Ambérieu FC	2AS	0AS	2AS
	Plaine Revermont Foot		0AS	2AS
	Jassans Frans		1AS	1AS
D2	Bagé Le Chatel	1AS	0AS	1AS
	Curtafond Confrançon		0AS	1AS
	ESR ST St Martin du Mont		0AS	1AS
	St Denis Ambutrix		0AS	1AS
	St Laurent sur Saône		0AS	1AS
	Thoissey ESVS		0AS	1AS
D3	Berges du Rhône			
	Chevroux			
	Cormoranche sur Saône			
	Dombes US			
	St Martin MCV			
	St Maurice de Gourdans			
D4	Anglefort	1A	0	1A
	Chazey Bons			
	Le Mas Rillier			
	Nurieux			
	Priay			
	Saint Marcel en Dombes			
	Vertrieu			
D5	Artemare			
	Bettant			
	Chaneins			
	Haut-Revermont			
	Leyment			
	Montluel			
	Sermoyer			
	St Cyr sur Menthon			
	St Etienne sur Chalaronne			

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de la signaler rapidement par mail au District.

Certains clubs sont à nouveau en règle car certains licenciés de leur club ont réussi l'examen d'arbitre. Il faudra tenir compte en fin de saison du nombre de match arbitrés.

Les arbitres qui ont quitté un club depuis moins de 2 saisons ne peuvent pas couvrir un autre club

Toute mutation d'arbitre doit être validée par la Commission Statut Arbitrage

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain